



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement par correspondance

Question écrite n° 96393

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'avenir du Centre national d'enseignement à distance (CNED). Le plan de modernisation, tel que défini par le Gouvernement dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, conduit cet établissement public administratif à fermer des sites, à supprimer des postes et des formations non rentables ainsi qu'à augmenter ses tarifs. Alors qu'il est le 1er établissement public d'enseignement à distance en Europe et qu'il apparaît comme le meilleur exemple de service public de la deuxième chance en permettant à ceux qui subissent des difficultés de reprendre des études, de poursuivre leur scolarité, de se former et d'obtenir une véritable qualification, le CNED voit ses missions fortement remises en cause par ce plan. Ce sont les personnes se trouvant dans les situations les plus précaires (élèves malades, adultes en reconversion professionnelle, jeunes salariés, demandeurs d'emploi...) qui seront prioritairement pénalisées par le démantèlement annoncé. C'est pourquoi, elle lui demande de reconsidérer cette décision en insistant sur la nécessité de garantir au CNED les conditions de la pérennité de ses missions.

Texte de la réponse

Le CNED est appelé à poursuivre sa mission de service public, en particulier auprès des publics relevant du secteur réglementé, et bénéficiant de la gratuité pour ce qui concerne les élèves de 6 à 16 ans. Cette mission a été précisée par le décret n° 2009-238 du 27 février 2009, relatif au service public de l'enseignement à distance, qui définit strictement le périmètre de cette mission (« ... un service d'enseignement à destination des élèves, notamment ceux qui relèvent de l'instruction obligatoire, ayant vocation à être accueillis dans un des établissements mentionnés aux articles L. 132-1 et L. 132-2 et ne pouvant être scolarisés totalement ou partiellement dans un de ces établissements »). Elle s'est notamment concrétisée par la création de l'académie en ligne, qui offre en accès gratuit les cours du CNED du CP à la terminale. Le CNED doit toutefois s'adapter à un environnement en constante évolution où l'usage du numérique se développe fortement dans les pratiques pédagogiques. L'engagement de l'État vis-à-vis de cet opérateur est renforcé ; l'établissement percevra en 2011 une subvention pour charge de service public à hauteur de 72 098 356 euros, en hausse de 654 005 euros par rapport à 2010. Le CNED est un des opérateurs mobilisés au service du plan de développement des usages du numérique présenté par le ministre le 25 novembre dernier, visant notamment à créer des ressources numériques pour les équipes pédagogiques, à contribuer à la formation en ligne des enseignants et à assurer la mise en place d'un service universel d'apprentissage de l'anglais à tous les niveaux et pour tous les publics : élèves et parents, jeunes et adultes. Le plan de modernisation, que le CNED met en oeuvre, correspond à des axes stratégiques d'évolution qui devraient lui permettre d'asseoir sa pérennité et de conforter sa mission de service public dans le champ réglementé comme le champ commercial (80 % des inscrits relevant du champ concurrentiel). Il porte tant sur l'offre et les marchés du CNED que sur son organisation et son mode de fonctionnement. Il s'articule autour de quatre enjeux majeurs : vendre l'offre et augmenter les revenus dans la perspective non seulement d'autofinancer le développement, de faire connaître et commercialiser l'offre du CNED, mais aussi d'adapter les tarifs aux marchés et diversifier les revenus ; fonctionner efficacement pour être

compétitif en se dotant d'une organisation agile et pérenne ; proposer aux publics la meilleure offre de formation pour devenir l'acteur de référence sur tous les marchés où le CNED est perçu comme « légitime » ; mieux travailler ensemble pour préparer l'avenir. L'accent est mis sur les services qui permettent de favoriser la réussite et d'offrir un suivi fin et personnalisé de l'apprenant, tout en élargissant l'offre du CNED. De plus, afin d'être en mesure d'offrir à ses publics des formations performantes, l'offre du CNED est segmentée en identifiant des formations qui bénéficient d'actions commerciales ciblées ainsi que d'un repositionnement tarifaire plus proche du niveau du marché, mais qui reste inférieur à celui de ses principaux concurrents. Dans cet environnement de plus en plus concurrentiel, le CNED valorise et enrichit son offre de formation. Il en améliore la visibilité. Il l'adapte aux possibilités offertes par les technologies nouvelles de communication. L'effort de modernisation entrepris lui permettra de renforcer sa mission de service public et sa place éminente de premier établissement public en Europe dans le domaine en expansion de la formation à distance.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96393

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13639

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13612